



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Cofinancé par l'Union européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR720067 : Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Mercredi 5 février 2025
À la salle du Tournepike à Castelnaud-la-Chapelle

Liste des participants : voir la liste d'émarginement ci-jointe

M. Benjamin DELRIEUX, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, ouvre la réunion qui débute par un tour de table. La commune de Castelnaud-la-Chapelle est remerciée pour son accueil.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 1195 ha et 8 communes, autour de la vallée du Céou. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site :

Le bilan pour l'année écoulée ainsi que les perspectives pour l'année à venir sont donnés.

Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié. M. GOUAT précise que le conservateur de la Maison de la pierre sèche et du causse devrait rédiger un article sur la géologie du site. Les membres du Copil peuvent faire part de leurs suggestions pour ce bulletin.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://coteaux-calcaires-daglan-ceou.fr>

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été créé en 2022 et est régulièrement mis à jour. Il est indiqué que chaque commune peut relayer ce site sur son propre site internet.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants.

Une **animation grand public** a été organisée sur les hauteurs de Daglan le 18 mai 2024, en collaboration avec la Maison de la pierre sèche et du causse. Les 6 participants ont pu en apprendre davantage sur la géologie et l'histoire de la vallée du Céou, ainsi que sur la diversité des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Assistance technique

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** qui était en cours jusqu'à la fin de l'année 2024 sur la commune de Saint Pompon. Il était porté par un propriétaire privé et a consisté en la pose de clôtures, puis la remise en pâturage d'un coteau. En 2024, un nouvel éleveur était recherché pour pâture les parcelles, et le besoin de réparation des clôtures est apparu, à la suite de dégradations par le gibier mais aussi de dégradations volontaires (grillage sectionné). L'éleveur n'a finalement pas pu venir en raison de problèmes sanitaires sur son troupeau.

La propriétaire des parcelles reste volontaire et souhaite déposer un nouveau contrat Natura 2000 en 2025. Un éleveur est pour cela recherché, et le Copil est interrogé pour savoir si des éleveurs potentiellement intéressés sont connus dans le secteur (*Note : 2 éleveurs potentiels ont depuis été trouvés*).

Mme Isabelle PETITFILS, de la SEPANSO demande si une AFPL existe dans le secteur. Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne, explique qu'il en existe une au sud du département, du côté de Campagnac près Quercy, mais qu'elle ne s'étend pas jusqu'à Saint Pompon.

Concernant le contrat Natura 2000 et les problèmes rencontrés sur les clôtures, Mme BOISVERT explique que l'installation de parcs de pâturage fixe est plus intéressante et efficace. Une communication pourra être faite sur les actions, par exemple au niveau de la route, pour éviter de futures dégradations. M. MAILLOS précise que ces actions sont éligibles aux financements des contrats Natura 2000.

L'ancien contrat Natura 2000 qui était en place sur les parcelles communales de Saint Pompon est évoqué (actions de débroussaillage sur pelouses sèches), mais le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre ce dispositif.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, il est précisé que le PLUi de la Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord, qui englobe le site Natura 2000, est en cours de rédaction et devrait être validé au premier trimestre 2026. Il sera soumis à évaluation des incidences et M. GOUAT rappelle qu'il reste à la disposition des collectivités concernées pour les conseiller sur ce sujet.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est présenté. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 200 000 € en 2024. Sur le territoire du site, un agriculteur a contractualisé des parcelles de prairies une mesure de retard de fauche sur près de 40 ha. M. DELRIEUX demande ce que représente le montant de l'aide, mais aussi quelles sont les contraintes et manque à gagner. Mme BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne explique que l'absence de fertilisation est une contrainte, et que le retard de fauche peut aussi entraîner une moindre récolte de foin, selon les années.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) est présenté par Mme Bernadette BOISVERT. Il vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2024, contre 5 millions d'euros demandés. 1 exploitation s'y est engagée autour du site, représentant près de 65 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 500 000 € et une exploitation s'y est engagée dans le secteur, sur 154 ha.

Les perspectives pour la campagne 2025 restent floues, avec d'importantes incertitudes sur le budget disponible et des enveloppes qui ne devraient être connues qu'au mois de mars, avec de plus pour le moment une absence totale de financements pour l'animation des PAEC. M. MAILLOS explique à ce propos que le financement de l'animation MAEC n'est en effet plus assuré par le dispositif. Les structures qui portent l'animation doivent donc aller rechercher d'autres sources de financement.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Mme Nolwenn QUÉRO, autre animatrice du site, explique que grâce à la politique NéoTerra de la Région, le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu acquérir 4,11 ha de parcelles au sud de Daglan et à proximité du site Natura 2000. Il s'agit essentiellement de forêts, mais aussi de pelouses sèche et d'un ancien verger. La question de l'avenir de cette dernière parcelle reste ouverte.

Questions diverses

Mme PETITFILS de la SEPANSO se demande quelles sont les contraintes liées aux activités touristiques dans le site Natura 2000. M. GOUAT précise que le site n'empêche pas les activités préexistantes, mais que de nouvelles activités ou certaines manifestations sportives pourraient faire l'objet d'une évaluation des incidences pour vérifier qu'elles n'ont pas d'impact négatif sur le site.

M. Jean ROUSSIE, du Comité départemental de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), et du club Périgord Escalade, aborde le sujet de l'activité d'escalade sur la falaise du Conte. Celle-ci peut avoir un impact, notamment sur la flore. Il explique que l'activité se concentre sur les week-ends, avec des pics de fréquentation au printemps où une centaine de grimpeurs peuvent être sur le site, mais que la fréquentation reste faible le reste du temps. M. GOUAT rappelle que les espèces d'oiseaux qui fréquentent la falaise et y nichent ne sont pas prise en compte par le site Natura 2000, bien qu'elles restent protégées. La falaise peut également accueillir des chauves-souris.

M. ROUSSIE poursuit en évoquant le rassemblement des écoles d'escalade de Nouvelle-Aquitaine qui se tiendra à la falaise au mois de juin. Une animation pour sensibiliser les enfants (une cinquantaine) à la biodiversité des falaises pourrait être organisée à cette occasion avec les animateurs du site.

Mme Soazic LE MOAL, également du Comité départemental de la FFCAM parle du manque d'information sur la faune et la flore de la falaise, et explique qu'il serait intéressant de mettre en place un panneau d'information à destination des grimpeurs et promeneurs. Il se pose cependant la question du financement, puisque celui-ci ne pourrait à priori pas être pris en charge par Natura 2000. Le soutien du Département ou du CAUE pourrait être recherché. M. GOUAT se demande à ce propos si l'habitat de falaise est inscrit au Formulaire standard de données du site (*vérification après le Copil : il n'y est effectivement pas inscrit, cela pourrait être proposé au Copil lors d'une prochaine réunion*).

Enfin, l'édition d'une nouvelle version du topo d'escalade comprenant notamment le site de la falaise du Conte est évoquée : il se tirerait à environ 1200 exemplaires, écoulés sur plusieurs années. Il est proposé aux animateurs du site d'écrire une page dans ce topo sur la faune et la flore du site, ce qui constituerait un excellent moyen de sensibiliser les grimpeurs du site qui ont tous ce topo entre leurs mains à un moment donné.

Conclusion

M. DELRIEUX clôture la réunion vers 16h00, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Castelnau-la-Chapelle est remerciée pour avoir accueilli la réunion.



M. Benjamin DELRIEUX
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires
du Causse de Daglan et de la vallée du Céou